

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980
(2^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

Séance du Jeudi 3 Avril 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée (p. 95).
 2. — Composition des commissions permanentes (p. 95).
 3. — Fixation de l'ordre du jour (p. 96).
 4. — Rappels au règlement (p. 96).
- MM. Brunhes, le président, Forni, Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement; Tourné, Hamel.
5. — Ordre du jour (p. 97).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

NOMINATION DE LA COMMISSION SPECIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES DE L'ASSEMBLÉE

M. le président. Les candidatures à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée ont été remises à la présidence et affichées à douze heures.

En conséquence, je proclame membres de cette commission les candidats présentés.

La composition de la commission sera publiée au *Journal officiel*.

Je rappelle que cette commission se réunira à dix-sept heures pour l'élection de son bureau.

— 2 —

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

M. le président. J'indique à l'Assemblée que la composition des commissions permanentes a été publiée au *Journal officiel* de ce matin et que les nominations ont pris effet dès cette publication.

— 3 —

FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au 18 avril 1980 inclus :

Mardi 8 avril, après-midi et soir ;

Mercredi 9 avril, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir ;

Jeudi 10 avril, après-midi et soir :

Deuxième lecture du projet de loi d'orientation agricole.

Vendredi 11 avril, matin :

Questions orales sans débat.

Après-midi : propositions relatives au viol.

Mardi 15 avril, après-midi et soir :

Projet créant une distribution d'actions en faveur des salariés.

Mercredi 16 avril, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Suite de l'ordre du jour de la veille ;

Deuxième lecture du projet relatif au statut de la magistrature.

Jeudi 17 avril, après-midi et soir :

Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et débat sur cette déclaration.

Vendredi 18 avril, matin :

Questions orales sans débat.

Après-midi : projet sur la prévention des difficultés dans les entreprises.

Il est précisé, par ailleurs, que l'Assemblée sera appelée à décider, à la fin de la séance du mardi 8 avril après-midi, de la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Georges Gosnat tendant à démocratiser le fonctionnement des caisses d'épargne pour protéger l'épargne populaire.

D'autre part, la conférence des présidents a décidé de maintenir au jeudi, pour la durée de la session, la matinée réservée aux travaux des commissions.

— 4 —

RAPPELS AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Brunhes, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Brunhes. Monsieur le président, le 27 février, au cours d'une session extraordinaire du Parlement, le groupe communiste demandait que soit discuté un collectif budgétaire pour satisfaire les besoins légitimes du service de l'éducation nationale. Le même jour, une délégation du groupe communiste de l'Assemblée exprimait la même exigence au ministère. Malgré ces demandes réitérées cette semaine, et encore tout à l'heure avec insistance à la conférence des présidents, le Gouvernement et sa majorité ont repoussé cette proposition. Au nom du groupe communiste, j'éleve la plus vive protestation.

Je demande donc à nouveau l'inscription d'urgence par le Gouvernement à l'ordre du jour prioritaire de la discussion d'un projet de loi de finances rectificative pour empêcher les fermetures de classes et les suppressions de postes et permettre que soient satisfaits les besoins exprimés par les profonds mouvements de ces dernières semaines. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. Mon cher collègue, la conférence des présidents en a débattu avant cette séance et le Gouvernement, ici représenté, pourra vous répondre, s'il le désire.

La parole est à M. Forni, pour un rappel au règlement.

M. Raymond Forni. Monsieur le président, par ce rappel au règlement, qui se fonde sur les articles 89 et suivants, je veux simplement appeler l'attention sur les conditions dans lesquelles nous commençons à travailler au début de cette session.

Il avait été annoncé que les propositions de loi relatives au viol viendraient en discussion cet après-midi devant l'Assemblée. La commission des lois, réunie ce matin, a examiné les différents amendements présentés par des députés ou par le Gouvernement. On nous indique maintenant que ces propositions de loi ne seront discutées que le vendredi 11 avril après-midi.

Certes, on a pu craindre que nombre de députés ne soient absents aujourd'hui ; mais j'appréhende qu'il n'en soit de même l'après-midi du 11 avril.

L'Assemblée nationale ne doit pas être « victime » d'une querelle entre ministres, chacun essayant, si j'ose dire, de tirer dans cette affaire, la couverture à lui. Nous savons qu'un différend oppose actuellement M. Peyrefitte, garde des sceaux, et Mme Pelletier, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la condition féminine, sur le point de savoir qui des deux représentera le Gouvernement au cours de ce débat. Or l'affaire me paraît suffisamment importante pour que nous en discutions en toute sérénité et je regrette personnellement que l'ordre du jour soit ainsi perturbé dès le début de la session parlementaire. Je vous demande donc, monsieur le président, de bien vouloir transmettre à la conférence des présidents la protestation du groupe socialiste. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Cette discussion a été reportée à la demande de la commission. Il ne faut pas exagérer !

M. le président. Monsieur Forni, c'est le président de la commission des lois et des présidents de groupe qui ont eux-mêmes demandé le report de cette discussion et la conférence des présidents en a ainsi décidé.

M. Marcel Rigout. Pas le président du groupe communiste en tout cas !

M. le président. La parole est à M. Tourné, pour un rappel au règlement.

M. André Tourné. Monsieur le président, mon camarade Marcel Rigout a demandé à la conférence des présidents que soit inscrite à l'ordre du jour la proposition de loi sur le 8 mai, adoptée par le Sénat. La Haute assemblée a, en effet, voté le 27 juin dernier un texte tendant à compléter l'article L. 222-1 du code du travail en ajoutant le 8 mai aux dix journées considérées comme fériées dans notre pays.

Il n'est pas possible que l'Assemblée nationale fasse moins que le Sénat, au risque de se déconsidérer. D'ailleurs, à plusieurs reprises, l'Assemblée a voté ici des dispositions tendant à faire du 8 mai une journée fériée. C'est ainsi, par exemple, que le 1^{er} avril 1954, par 611 voix contre zéro, elle vota la proposition de loi que je lui présentais au nom du groupe communiste.

M. le président. Ce n'est plus un rappel au règlement !

M. André Tourné. J'en ai terminé !

Le 8 mai fait l'objet d'une querelle qui doit prendre fin. La vérité historique impose d'y mettre un terme. Il faut que la disposition adoptée par le Sénat le soit aussi par l'Assemblée. Notre commission des lois l'a votée à l'unanimité. Je suis sûr que l'affaire serait réglée en une heure.

En tout cas, les anciens combattants nous regardent, et ils ont raison. Le problème est à caractère législatif. Chacun prendra

ici ses responsabilités et les anciens combattants reconnaîtront les leurs ! (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. Monsieur Tourné, il faut garder sa sérénité dans cette affaire. La conférence des présidents vient de décider qu'il n'était pas question d'inscrire quelque proposition que ce soit à un ordre du jour complémentaire, le Gouvernement, en la personne du secrétaire d'Etat, ayant dit que ce ne serait pas inscrit à l'ordre du jour prioritaire. La conférence des présidents a donc reporté à sa prochaine réunion l'inscription de diverses propositions de loi à l'ordre du jour complémentaire. Nous en sommes là.

M. Raymond Forni. Ce n'est pas le 9 mai qu'il faudra en discuter.

M. le président. La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

M. Emmanuel Hamel. Monsieur le président, je souhaite que la conférence des présidents réfléchisse à la suggestion suivante : quoi qu'il en soit de la suite qui sera donnée à la proposition de faire du 8 mai un jour férié, ne pourrions-nous, comme l'année dernière, ainsi que je l'avais demandé, ne pas tenir séance ce jour-là ? (Exclamations sur les bancs des communistes.)

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 8 avril 1980, à seize heures, première séance publique :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation agricole n° 1597 (rapport n° 1604 de M. Maurice Cornette, au nom de la commission spéciale).

A la fin de la séance : décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi n° 1539 de M. Gosnat et plusieurs de ses collègues tendant à démocratiser le fonctionnement des caisses d'épargne pour protéger l'épargne populaire.

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation agricole n° 1597 (rapport n° 1604 de M. Maurice Cornette, au nom de la commission spéciale).

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures quinze.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
LOUIS JEAN.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents.
(Réunion du jeudi 3 avril 1980.)

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au vendredi 18 avril 1980, inclus :

Jeudi 3 avril 1980, après-midi :

Nomination de la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes de l'Assemblée.

Mardi 8 avril 1980, après-midi et soir :

Mercredi 9 avril 1980, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir.

Jeudi 10 avril 1980, après-midi et soir :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi d'orientation agricole (n° 1597, 1604).

Vendredi 11 avril 1980, matin :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions sera publié ultérieurement.

Après-midi :

Discussion de : 1° la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative au viol et aux attentats à la pudeur ; 2° la proposition de loi de Mme l'honorable d'Harcourt tendant à compléter le code pénal et le code de procédure pénale afin de mieux assurer la répression du crime de viol ; 3° la proposition de loi de M. François Mitterrand et plusieurs de ses collègues sur la prévention et la répression du viol ; 4° la proposition de loi de Mme Gisèle Moreau et plusieurs de ses collègues relative à la protection des victimes d'agressions sexuelles et notamment de viol ; 5° la proposition de loi de M. Michel Crépeau tendant à supprimer les discriminations sexuelles dans les sanctions de l'attentat à la pudeur (n° 474, 271, 273, 441, 1233, 1400).

Mardi 15 avril 1980, après-midi et soir :

Discussion du projet de loi créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales (n° 663, 1599).

Mercredi 16 avril 1980, après-midi, après les questions au Gouvernement, et soir :

Suite de l'ordre du jour de la veille.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi organique relatif au statut de la magistrature.

Jeudi 17 avril 1980, après-midi et soir :

Déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et débat sur cette déclaration.

Vendredi 18 avril 1980, matin :

Questions orales sans débat.

Après-midi :

Discussion du projet de loi tendant à instituer des mesures de prévention des difficultés dans les entreprises (n° 974).

Il est précisé par ailleurs, que l'Assemblée sera appelée à décider, à la fin de la séance du mardi 8 avril 1980, après-midi, de la constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de M. Georges Gosnat et plusieurs de ses collègues tendant à démocratiser le fonctionnement des caisses d'épargne pour protéger l'épargne populaire (n° 1539).

D'autre part, la conférence des présidents a décidé de maintenir au jeudi, pour la durée de la session, la matinée réservée aux travaux des commissions.

Commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes.

MM. les présidents de groupe présentent les candidatures de :

MM. Robert Aumont.
Pierre Bas.
Gérard Braun.
Henry Canacos.
Arthur Dehaine.
Xavier Deniau.
Charles Deprez.
André Forens.

MM. Jean-Paul Fuchs.
René Gaillard.
Maxime Kalinsky.
Gabriel Péronnet.
Antoine Poreu.
Jean Proriol.
Gilbert Séné.

Candidatures affichées le jeudi 3 avril 1980, à douze heures cinquante-cinq.

Bureaux de commissions.

Dans leurs séances du jeudi 3 avril 1980, les six commissions permanentes et la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes ont procédé à la nomination de leurs bureaux qui sont ainsi constitués :

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

Président : M. Henry Berger.

Vice-présidents : MM. Jean Briane, René Caille, Jean Delaneau, Antoine Gissinger.

Secrétaires : MM. Henri Bayard, Alexandre Bolo, Jacques Delong, Jean-Paul Fuchs.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Président : M. Maurice Couve de Murville.

Vice-présidents : MM. René Feït, Edouard Frédéric-Dupont, Pierre Sudreau.

Secrétaires : MM. Henri Ferretti, Guy Guerneur, Claude-Gérard Marcus.

COMMISSION DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES

Président : M. Marcel Bigeard.

Vice-présidents : MM. Jean-Marie Daillet, Yves Lancien, René Tomasini.

Secrétaires : MM. Jean-Pierre Bechter, Loïc Bouvard, Arthur Paecht.

COMMISSION DES FINANCES, DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET DU PLAN

Président : M. Robert-André Vivien.

Rapporteur général : M. Fernand Icart.

Vice-présidents : MM. Roger Fossé, Henri Ginoux, Maurice Tissandier.

Secrétaires : MM. Pierre Cornet, Jacques Féron, Louis Sallé.

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

Président : M. Jean Foyer.

Vice-présidents : MM. Henri Baudouin, Pierre-Alexandre Bourson, Jacques Piot.

Secrétaires : MM. Michel Aurillac, Jacques Douffiagues, Pierre Sauvaigo.

COMMISSION DE LA PRODUCTION ET DES ÉCHANGES

Président : M. Michel Durafour.

Vice-présidents : MM. Jean Bégault, Maurice Cornette, Xavier Hamelin, Alain Mayoud.

Secrétaires : MM. André Chazalon, Claude Martin, Jean Proriol, Pierre Weisenhorn.

COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE VÉRIFIER ET D'APURER LES COMPTES

Président : M. Charles Deprez.

Vice-président : M. Pierre Bas.

Le poste de secrétaire n'a pas été pourvu.

ABONNEMENTS

ÉDITIONS		FRANCE et Outre-mer.	ÉTRANGER	DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.	
Codes.	Titres.	Francs.	Francs.	Téléphone	Renseignements: 575-62-31
	Assemblée nationale :				
03	Débats	72	282	} Administration: 578-61-39	
07	Documents	268	558		
	Sénat :				
05	Débats	56	162	TELEX	201176 F DIRJO - PARIS
09	Documents	260	540		
N'effectuer aucun règlement avant d'avoir reçu une facture. — En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.					
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.					

Prix du numéro: 1 F (Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats ; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)